



Rétention notaire argent divorce après jugement

Par Nathv10

Bonjour

Après 20 ans de procédures, argent bloqué chez le notaire, la Cour D Appel a rendu son verdict sur le partage des biens de la communauté de mon père. Après avoir attendu au delà du délai légal de 2 mois pour la cassation, mon père a donc demandé un rdv au notaire pour récupérer sa part. Le Notaire lui parle de convoquer les 2 parties avec leur avocats pour un débat, il veut également un papier prouvant que son ex ne se pourvoit pas en cassation...

Bref, j ai comme l impression qu il laisse encore traîner les choses.

Pourquoi un enieme débat avec avocats alors que le jugement a été prononcé ? Mon père ne peut il pas récupérer sa part directement ? Quand est il des intérêts du compte séquestre ?

Merci pour vos réponses

Par kang74

Bonjour

Le notaire fait son travail en demandant un justificatif que la décision d'appel est bien le justificatif à appliquer .

Par de là, rien d'étrange d'en passer par la convocation des deux parties dans le cadre d'un partage judiciaire .